

# Avis et communications

## AVIS DIVERS

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

#### Avis relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes

NOR : ETSP1205223V

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub> et après évaluation par des organismes notifiés, le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le ministre du travail, de l'emploi et de la santé agréent les dispositifs suivants :

- gamme TRICEL modèles FR6/3000 (6EH), FR6/4000 (6EH) ; KMG KILLARNEY PLASTICS.

L'agrément de ces dispositifs de traitement porte seulement sur le traitement des eaux usées.

L'évacuation des eaux usées doit respecter les articles 11 à 13 de l'arrêté du 7 septembre 2009 précité.

La fiche technique correspondante est présentée en annexe.

Cet avis annule et remplace l'avis (NOR : ETSP1100714V) publié au *Journal officiel* du 22 avril 2011 ; édition électronique, texte n° 127 et édition papier : page 7249.

### A N N E X E

#### FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE AU DISPOSITIF DE TRAITEMENT AGRÉÉ « GAMME TRICEL »

##### *Références administratives*

Numéro national d'agrément	2011-006	2012-003
Titulaire de l'agrément	KMG KILLARNEY PLASTICS, Ballyspillane Industrial Estate, Killarney, Co. Kerry, IRLANDE	
Dénomination commerciale du dispositif	TRICEL FR6/3000	TRICEL FR6/4000
Capacité de traitement	6 Equivalentes - habitants	

##### *Références de l'évaluation de l'installation*

Organisme notifié en charge de l'évaluation	Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton
Date de réception de l'avis de l'organisme notifié	20 janvier 2012

##### *Références normalisation et réglementation*

Références normalisation	NF EN 12566-3+A1
Références réglementation nationale	Arrêté du 7 septembre 2009

### Caractéristiques techniques et fonctionnement

Le dispositif de traitement est une microstation à écoulement gravitaire fonctionnant selon le principe de la culture fixée immergée aérée.

La cuve est en polyester renforcé de fibre de verre, de forme cylindrique à axe horizontal, et est composée de trois compartiments :

- un décanteur primaire ;
- un réacteur biologique ;
- un clarificateur.

Le compartiment de traitement est équipé d'un lit fixe composé de feuilles ondulées soudées. La diffusion de l'air dans le compartiment de traitement est assurée par un diffuseur placé horizontalement sous le lit fixe.

L'alimentation en air est effectuée à partir d'un surpresseur placé dans la partie supérieure amovible de la cuve.

Une pompe par injection d'air placée dans le clarificateur permet de faire recirculer les boues dans le décanteur primaire.

Le dispositif est ventilé par une canalisation située en sortie (vers le faîte du toit), munie d'un extracteur, et par des événements situés au-dessus du sol, sous le couvercle destiné à l'enlèvement des boues.

Le coffret électrique présente une alarme visuelle et sonore en cas de défaillance électrique.

SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES ET DES MATÉRIAUX DE L'INSTALLATION		
Cuve, couvercles et rehausses	Cuve de forme cylindrique à axe horizontal à trois compartiments	Polyester renforcé de fibre de verre (PRV)
	Assemblage de la cuve, joint et quincaillerie	Acier inoxydable Joint polyuréthane
	Couvercle d'accès 84 cm x 46 cm Couvercle diamètre 18 cm	Polyester renforcé de fibre de verre (PRV)
Tuyauterie (raccordements hydrauliques entrée/sortie)	Tuyau DN 110 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)
Aérateur (système d'aération à fines bulles placé sous le lit fixe)	1 diffuseur Quartz DN 54 Longueur 500 mm Modèle SHEATEC - Type AD-500	Silice (quartz)
	Tubes d'alimentation en air DN 20 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)
Lit fixe immergé	Feuilles ondulées soudées Modèle MarPak - Type Biomedia Volume : 0,22 m <sup>3</sup> Surface spécifique : 150 m <sup>2</sup> /m <sup>3</sup> Surface : 33 m <sup>2</sup>	Polychlorure de vinyle (PVC)
	Support du lit fixe	PRV (polyester renforcé de fibre de verre)
Coffret électrique	Automate de commande de la pompe d'injection d'air (programmation)	/
	Alarme sonore	/
	Disjoncteur divisionnaire + interrupteur différentiel	/
	Coffret électrique IP66	/
Surpresseur	Modèle BIBUS (SECOH) - Type EL-S-60 Puissance déclarée : 44 W Débit : 60 l/min (à 150 mbar) ou Modèle NITTO - Type LA-60 Puissance mesurée : 46 W Débit : 60 l/min (à 150 mbar) Durée de fonctionnement : continue	/

SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES ET DES MATÉRIAUX DE L'INSTALLATION		
	Coffret de protection (sur le couvercle d'accès)	/
Pompe d'injection d'air (pour recirculation des boues)	Electrovanne deux voies Durée de fonctionnement : 15 minutes Fréquence de fonctionnement : toutes les 2 heures (soit 3 heures/jour)	/
	Tuyaux flexibles DN 4 mm	Nylon
	Tube DN 20 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)
	Colliers de fixation	Acier inoxydable

SYNTHÈSE DES DIMENSIONS DE L'INSTALLATION		
Modèle	Tricel FR6/3000	Tricel FR6/4000
Longueur (cm)	210	260
Largeur (cm)	164	164
Hauteur hors tout (cm)	214	214
Hauteur entrée (cm)	134	134
Hauteur sortie (cm)	128	128
Volume utile total (m <sup>3</sup> )	3,0	4,0
Volume utile du décanteur primaire (m <sup>3</sup> )	1,4	2,4
Volume utile du réacteur biologique (m <sup>3</sup> )	0,9	0,9
Volume utile du clarificateur (m <sup>3</sup> )	0,7	0,7

La périodicité de la vidange de ce dispositif de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 30 % du volume utile du décanteur primaire.

Les caractéristiques techniques, et en particulier les performances épuratoires, du dispositif sont disponibles sur le site internet interministériel relatif à l'assainissement non collectif : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr> (adresse provisoire).

#### *Conditions de mise en œuvre*

Ce dispositif est enterré selon des conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation de l'installation.

Ce dispositif ne peut être installé pour fonctionner par intermittence.

Le dispositif peut être installé sur tout type de parcelle avec ou sans nappe phréatique permanente ou temporaire, sous réserve de respecter les conditions de mise en œuvre précisées dans le guide d'utilisation.

Au vu des performances épuratoires mesurées lors des essais, la charge organique pouvant être traitée par ce dispositif, pour répondre aux exigences épuratoires fixées à l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009, dans les conditions prévues dans le présent avis peut aller jusqu'à 6 équivalents/habitant (soit 360 g/j de DBO<sub>5</sub>).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pieds, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

Les rejets des eaux usées traitées par ce dispositif peuvent se faire selon deux modes :

- par infiltration dans le sol ;

- par déversement dans le milieu hydraulique superficiel, sous réserve du respect des prescriptions techniques en vigueur.

#### *Guide d'utilisation*

Le guide d'utilisation (« Tricel FR6 - Manuel technique TMT T101 », Rev 8 janvier 2012, 36 pages) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et précise notamment les conditions d'entretien, les modalités d'élimination des matériaux en fin de vie, les points de contrôle, les conseils d'utilisation et la consommation électrique.

Seul le guide d'utilisation référencé ci-dessus vaut agrément. Il est disponible sur le site internet interministériel dont l'adresse est précédemment citée.